



Question sur la rupture conventionnelle

Par **popy**, le **04/01/2011 à 14:57**

Bonjour,
Actuellement salarié, je souhaite quitter mon entreprise avec une demande de rupture conventionnelle, je suis conscient que cette demande peut être refusée, car à leurs yeux je suis un très bon élément.
Mais si je leurs explique que je veux reprenne une entreprise, peuvent-il encore me la refuser?
Merci de me répondre

Par **DSO**, le **04/01/2011 à 15:00**

Bonjour,
L'employeur n'est nullement tenu d'accepter une rupture conventionnelle.
Cordialement,
DSO

Par **popy**, le **04/01/2011 à 15:02**

Même pour reprendre une entreprise?

Par **popy**, le **04/01/2011 à 15:14**

Si il me refuse! j'ai quelle recours?
La démission?
Je perd tout mes droit vis à vis de l'accre

Par **P.M.**, le **04/01/2011** à **15:22**

Bonjour,
Si vous répondez aux conditions, vous pourriez opter pour [Le congé pour création ou reprise d'entreprise ou participation à la direction d'une "jeune entreprise innovante"](#)

Par **popy**, le **04/01/2011** à **15:52**

Merci pour cette info!!!!
Mais en faisant ça, je n'ai pas droit à l'accre et à des aides comme un demandeur d'emploi

Par **P.M.**, le **04/01/2011** à **16:24**

Cependant, les conditions sont larges et je vous propose [ce dossier](#)
En tout cas, comme cela vous a été dit, vous ne pouvez pas contraindre l'employeur à conclure l'accord amiable que constitue la rupture conventionnelle...

Par **popy**, le **04/01/2011** à **16:33**

Merci pour cette info!!!!
Mais en faisant ça, je n'ai pas droit à l'accre et à des aides comme un demandeur d'emploi

Par **P.M.**, le **04/01/2011** à **18:59**

L'ACCRES est également accessible aux personnes ayant droit aux minimas sociaux ce qui est le cas en cas de démission et donc de chômeurs non indemnisés néanmoins demandeurs d'emploi...